



# TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE MONTREUIL

## 1a –NOTICE DE PRESENTATION GENERALE A L'ECHELLE DU SITE

## **NOTICE DE PRESENTATION A L'ECHELLE DU SITE**

### **1. Intégration urbaine**

- 1.1-Environnement actuel et futur du site
- 1.2-Insertion urbaine actuel et future
- 1.3-Axes urbains

### **2. Principe d'organisation du plan masse d'ensemble du site**

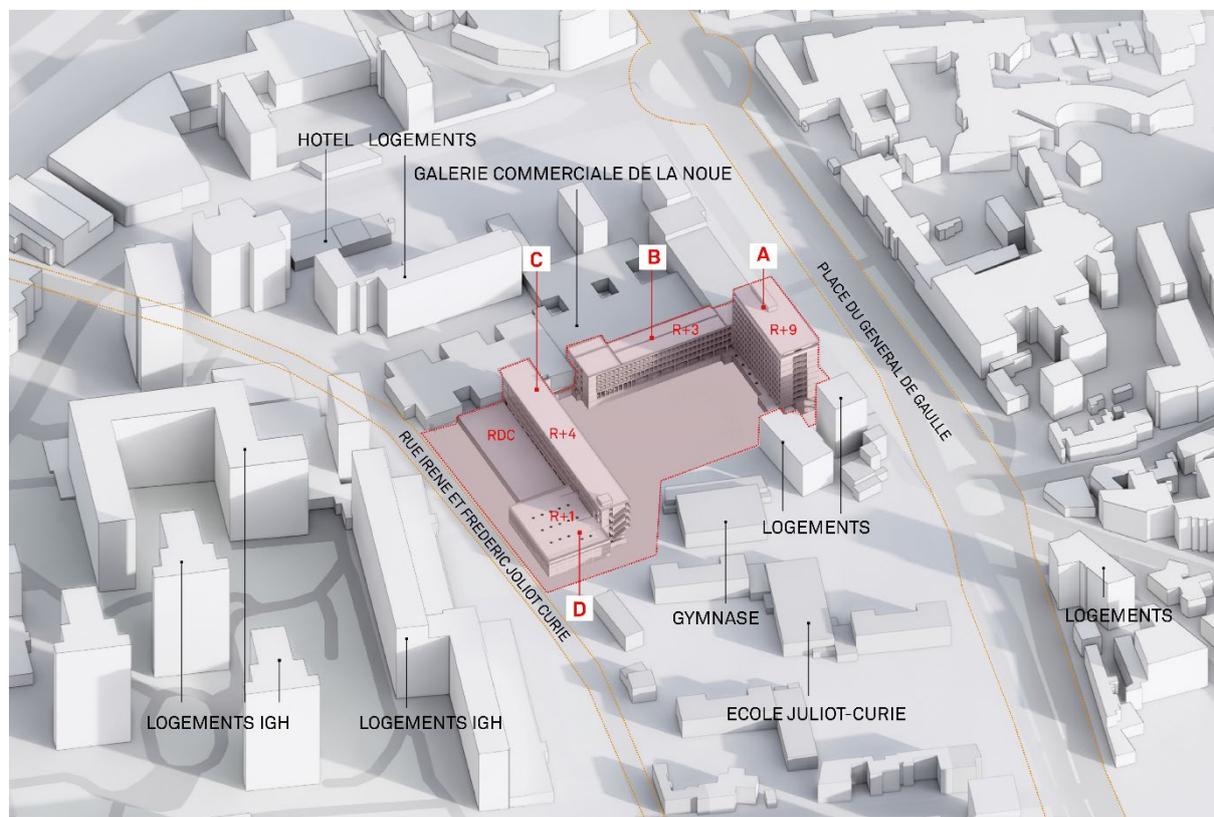
- 2.1-Équilibre entre le bâti et les espaces libres
- 2.2-Qualités des usages fonctionnelles des deux juridictions

### **3. Un socle commun et des espaces extérieurs partagés**

- 3.1-Un jardin poétique au cœur d'une composition fonctionnelle
- 3.2-Une nouvelle centralité pour le TA et la CNDA

## 1. Intégration urbaine dans le contexte actuel et futur

### 1.1-Environnement actuel et futur du site



*Environnement actuel du site*

L'implantation des deux juridictions administratives sur le site précédemment dédié à l'AFPA s'inscrit dans l'ambitieux projet de renouvellement urbain du quartier de la Noue, porté par les collectivités locales et l'Etat. Ce quartier est densément habité, marqué par des formes urbaines des années 1960 et souffre d'un relatif enclavement. L'arrivée de ces deux établissements constitue un signal fort pour la transformation du quartier que le projet proposé doit traduire.

Le site retenu constitue cependant aujourd'hui une parcelle très fermée, ne facilitant pas le lien entre les deux axes qui le desservent à l'Est et à l'Ouest.

Notre proposition repose donc sur un triple objectif :

- Participer au désenclavement du quartier dans le respect strict des orientations urbaines,
- Affirmer l'identité des juridictions en créant des fronts bâtis urbains cohérents sur la rue Joliot-Curie et sur la future voie au nord de la parcelle,
- Développer une organisation fonctionnelle optimale pour les juridictions tout en permettant de la flexibilité dans les usages au fil du temps.

Nous avons également à inscrire le projet proposé en tenant compte des projets urbains suivants :

- L'aménagement d'un large parvis sur la place du Général de Gaulle, dans l'actuelle contre allée, permettant la desserte véhicules et l'accès pompiers,

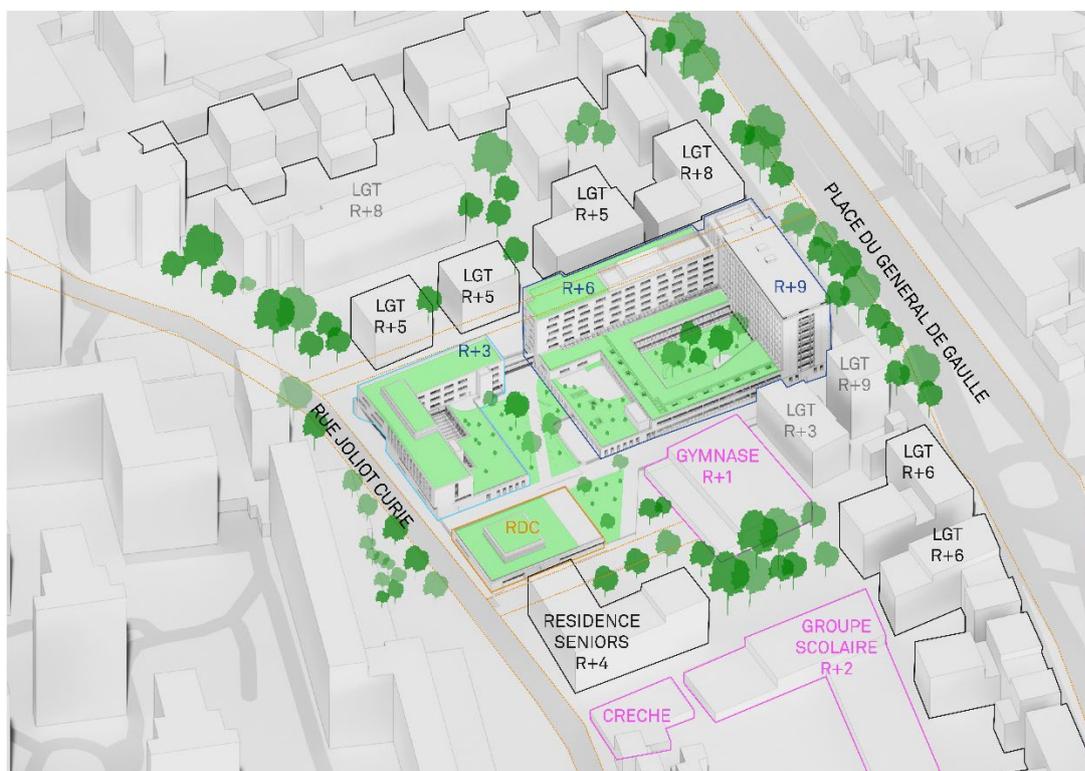
## Rendu final – NOT1a NOTICE DE PRESENTATION GENERALE A L'ECHELLE DU SITE

- L'apaisement de la voirie sur la rue Joliot-Curie, mise à sens unique, permettant de favoriser la vie locale de proximité et de desservir les nombreux équipements de quartiers qui s'y trouve,
- La création de voies piétonnes transversales entre les deux axes Est Ouest, tant au cœur de la parcelle, qu'au nord avec la voie nouvelle,
- L'inscription du projet dans la logique de programmation de plusieurs équipements publics au Sud de la parcelle avec de nouveaux équipements attractifs pour le quartier comme le groupe scolaire de 24 classes, la reconstruction du gymnase et la réalisation d'une résidence pour seniors.

En outre, compte tenu du possible délai pour la démolition de la galerie commerciale au nord du site et sa transformation en voie piétonne, notre proposition peut être mis en œuvre dans les deux cas, de façon indépendante, et peut fonctionner avec ou sans galerie commerciale.

L'ambition de renforcer la trame verte au cœur du quartier nous a également conduit à développer un projet paysager ambitieux à l'échelle du site.

### 1.2-Insertion urbaine



*Intégration à l'environnement futur et au projet urbain*

Nous avons donc disposé les programmes en fonction de ces enjeux, à savoir :

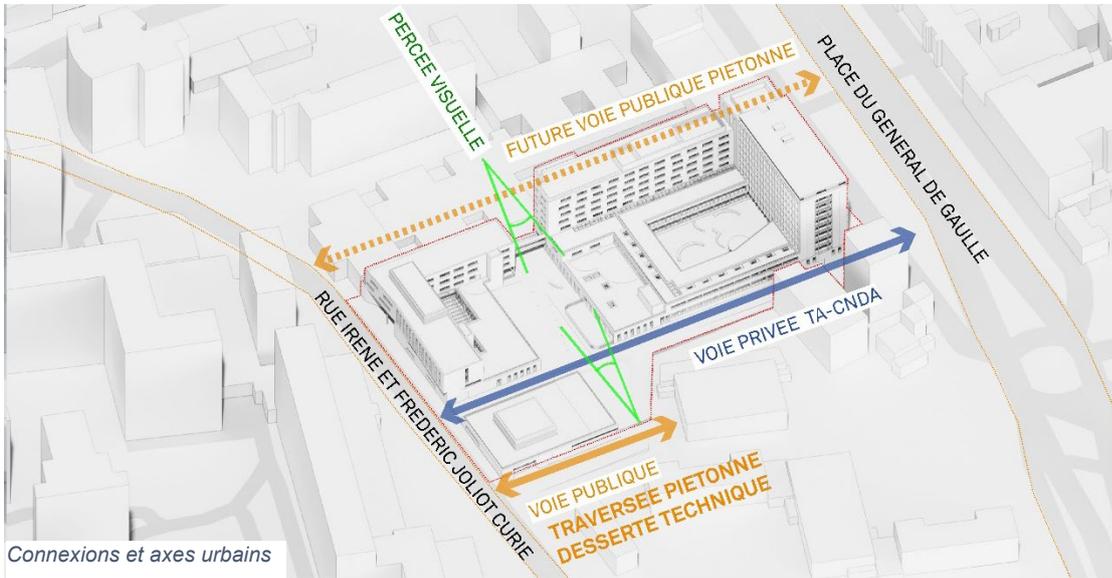
- La Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) dans l'actuel bâtiment, qui constitue un repère à l'échelle du quartier, et une extension latérale le long de la voie future,
- Le Tribunal Administratif (TA), dans un volume plus bas, à l'angle de la rue Joliot-Curie et de la future voie nouvelle,
- Le bâtiment mutualisé qui accueille la restauration, à l'interface entre le TA et la future résidence seniors afin de prendre sa place dans les équipements du quartier.

Le cœur du projet est le plus ouvert et le plus bas possible de façon à profiter de la meilleure orientation pour les jardins et terrasses qui s'y trouvent.

**Rendu final – NOT1a NOTICE DE PRESENTATION GENERALE A L'ECHELLE DU SITE**

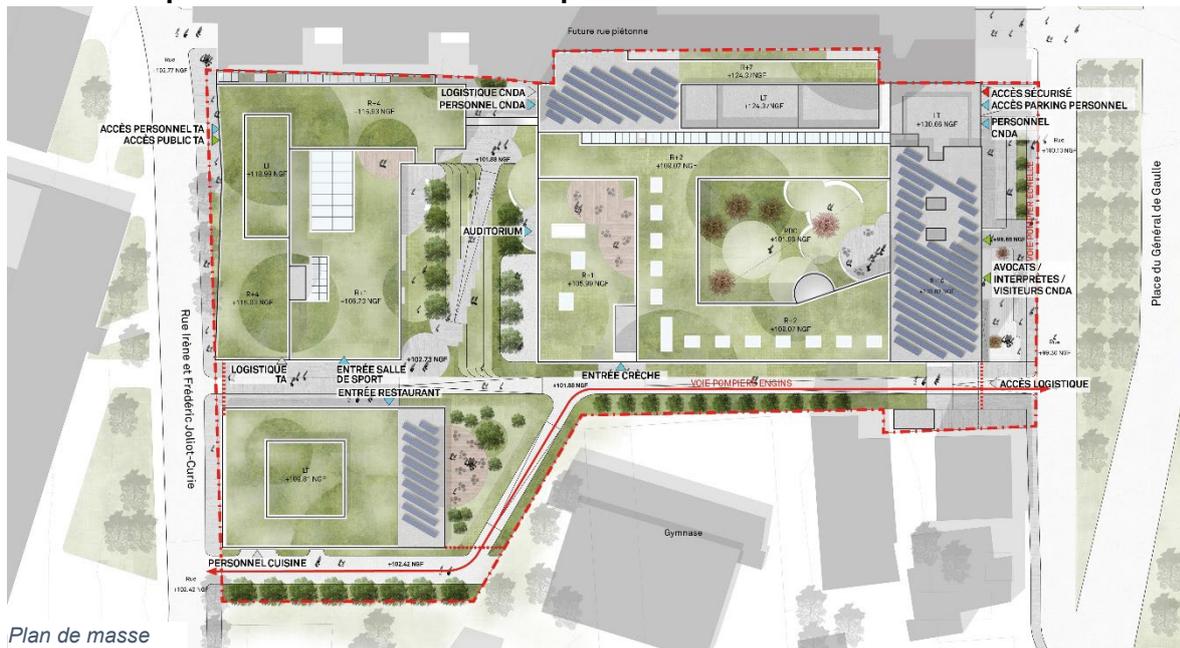
Les accès s'effectuent pour la CNDA depuis la place du Général de Gaulle, avec une entrée différenciée pour les requérants et leurs accompagnants d'une part et le personnel d'autre part. L'entrée parking des véhicules se fait au niveau de la rampe actuelle. Les accès au TA sont situés à l'angle de la rue Joliot-Curie et de la future voie piétonne, marqués par une double hauteur qui monumentalise l'entrée du public et du personnel. Un axe rectiligne, de statut privé, vient ainsi ouvrir la parcelle et permettre une continuité visuelle entre la rue Joliot-Curie et la place Charles de Gaulle.

Réservée à la logistique entre le TA et les espaces mutualisés, cette voie se prolonge ensuite jusqu'à la place du Général de Gaulle et pourrait être ouverte aux piétons et aux mobilités douces en journée. Elle accueille également une partie du stationnement vélos. Entre le bâtiment des espaces mutualisés et la future résidence pour seniors, une voie rétrocedée à la ville pour la desserte du futur gymnase permet d'acheminer la livraison du restaurant et offre un accès indépendant à la crèche.



**2. Principe d'organisation du plan masse d'ensemble du site**

**2.1-Équilibre entre le bâti et les espaces libres**



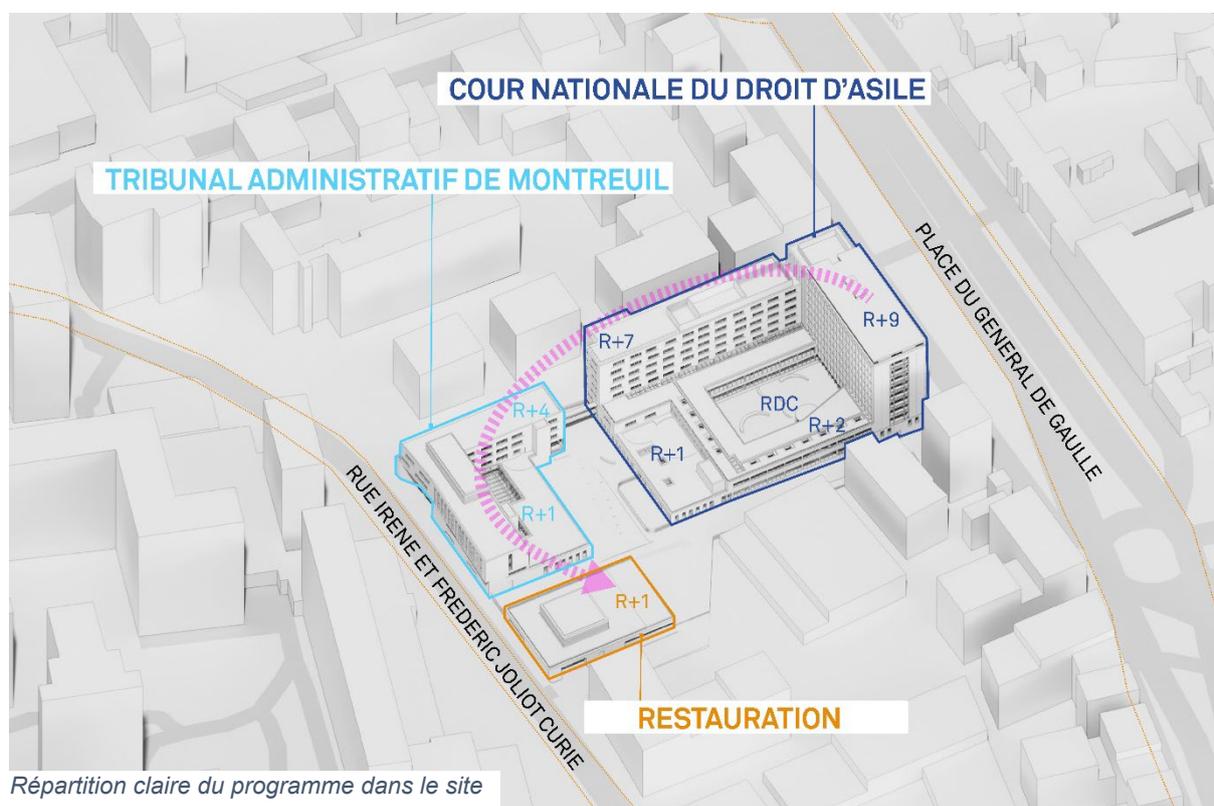
## Rendu final – NOT1a NOTICE DE PRESENTATION GENERALE A L'ECHELLE DU SITE

Le projet, immédiatement lisible, repose sur l'implantation des trois programmes dans trois volumes distincts qui se répondent et s'harmonisent : deux équerres de bureaux (la CNDA au Nord/Est, le TA au Nord/Ouest) en vis-à-vis entourent un cœur végétal. Le bâtiment d'espaces mutualisés, est un pavillon à RDC à l'échelle du quartier, protégé des nuisances de la ville et ouvert sur le cœur.

### Accès et parvis

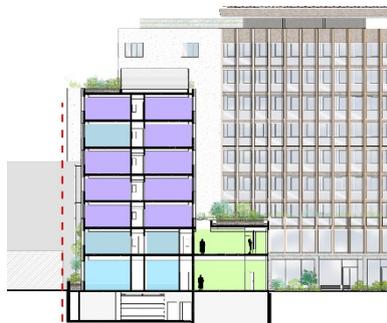
La conservation de du bâtiment A et sa valorisation par une nouvelle façade emblématique confortent la centralité créée. Le Parvis de la CNDA vient s'intégrer au traitement de la contre-allée végétalisée de la place du Général de Gaulle. Cet espace de transition, traité par des jeux d'emmarchements, de rampes et de présence végétale permet de qualifier l'interface entre la voie et l'entrée dans la CNDA.

Côté TA, on retrouve un Parvis de plain-pied avec le hall d'entrée, répondant à la place envisagée dans le développement futur du quartier. Afin de favoriser l'apaisement de la rue Joliot-Curie, au caractère résidentiel et desservant plusieurs équipements publics, l'accès des véhicules aux juridictions s'effectue du côté de la place du Général de Gaulle.



## 2.2-Qualités des usages fonctionnelles des deux juridictions

### Volumétrie et fonctions



*Coupe avec les édifices futurs le long de la future voie piétonne*

Nous avons défini les volumes du projet dans une volonté de cohérence avec les futurs édifices environnants, actuels et à venir :

- L'aile de la CNDA au nord, en continuité avec le bâtiment restructuré, se développe à R+6 uniquement pour ne pas porter ombres aux bâtiments futurs,
- Cette aile, prolongée par celle du TA, est en retrait de la limite parcellaire afin d'éloigner les prospects avec les futurs immeubles de logements au nord de la voie piétonne. Le Rez-de-chaussée est occupé par des bureaux des services communs ayant moins besoin de confidentialité.

### Une densité raisonnée

Puis la hauteur des bâtiments décroît progressivement avec le TA à R+3 et le bâtiment des espaces mutualisés à RDC (plus un niveau technique partiel), afin de s'intégrer au mieux au caractère résidentiel du quartier en mutation et préserver l'ouverture vers le grand paysage des immeubles à l'est de la rue Joliot-Curie.



### Une façade Nord évolutive

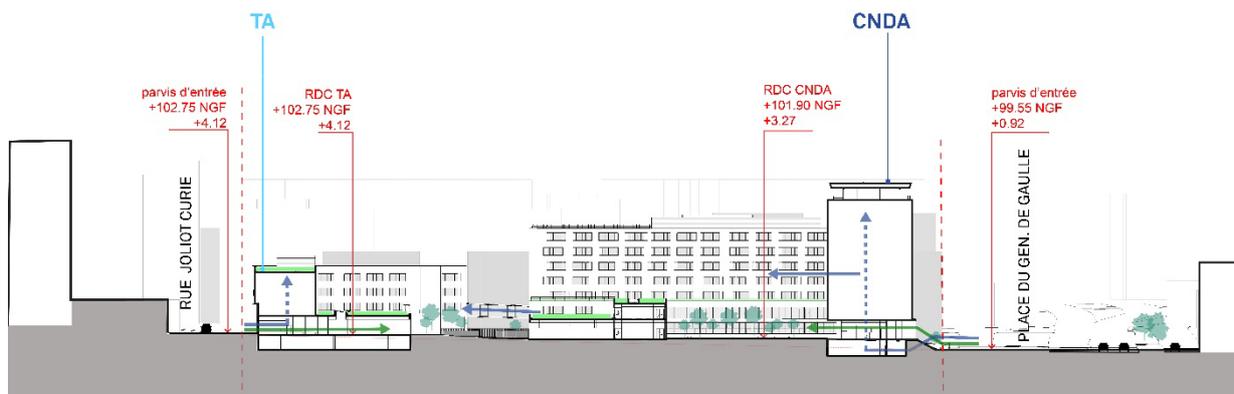
La façade Nord de la CNDA est conçue avec l'intégration de parois fusibles qui pourront être, à la démolition de la galerie commerciale, remplacées par des châssis. L'objectif est double : animer la rue nouvelle et permettre de faire évoluer des locaux aujourd'hui aveugles en futurs bureaux.

Nous avons également pensé à la présence du végétal grâce aux jardinières en partie basse qui pourront, avec l'installation de quelques câbles inox, évoluer en façades végétalisées.



*Remplacement des parois fusibles par des fenêtres*

### 3. Un socle commun et des espaces extérieurs partagés



Coupe schématique d'insertion urbaine

La différence d'altimétrie entre la place du Général de Gaulle et la rue Joliot Curie nous a conduit à travailler un mouvement de sol continu allant de la Place jusqu' à la rue en intégrant cette topographie.

Le rez-de-chaussée, en surplomb par rapport à la place du Général de Gaulle, se prolonge au cœur du site par un jardin qui se développe jusqu'au pied du tribunal administratif. Le travail du paysage est présent sur toute la profondeur la parcelle, puisqu'il est rappelé sur les toitures terrasses à R+1 de la salle plénière et du TA.

#### 3.1-Un jardin apaisant au cœur d'une composition fonctionnelle



Véritable écrin de verdure, ce jardin de pleine terre lui donne une identité reconnaissable et forte, contrastant avec les lignes plus orthogonales du bâtiment. L'ambition est de créer un poumon vert, généreux et accueillant, qui permette au public de trouver un moment de pause et d'intimité.

## Rendu final – NOT1a NOTICE DE PRESENTATION GENERALE A L'ECHELLE DU SITE

Vu en transparence depuis le parvis côté place du Général de Gaulle, ce jardin aux essences humides et forestières, respecte les principes de sûreté pénitentiaires en se composant uniquement d'arbres haute tige (prunus serrula), et en évitant toutes opportunités de se cacher.

Les usagers y accèdent depuis la salle des pas perdus, par une terrasse en béton balayé gris. Puis, des salons extérieurs, engazonnés et soulignés par des bancs en béton préfabriqué clair, viennent offrir différents espaces, d'échelles variées, propices aux échanges et moments d'attente.

Des façades ponctuellement colorées dans une gamme allant du jaune au vert en échos avec les teintes des végétaux et participent de la signalétique des espaces intérieures.

### 3.2- Une nouvelle centralité pour le TA et la CNDA

Au cœur du site, jardins et terrasses sont accessibles pour le personnel des deux juridictions. Les terrasses sont traitées au sol par un platelage bois antidérapant et biosourcé. La végétation sera plantée en jardinières, avec des épaisseurs de terre végétale comprises entre 30 et 70cm. Les formes courbes, en arc de cercle viennent offrir des salons d'extérieurs plus intimes où chacun y trouve son moment de repos ou d'échange entre agents.

Des massifs de graminées viennent souligner ces mouvements graphiques. Ces terrasses accessibles sont traitées soit comme des extensions de l'espace de travail, soit comme des lieux de ressourcement au cœur d'une nature valorisée. Le végétal prend part intégrante de la vie des usagers, sous forme de jardins ou de terrasses, qui accueillent la biodiversité et où le mobilier est pensé pour s'installer au cœur de la végétation.

Cette volonté d'intégrer le végétal dans le bâtiment soutien le développement de la biophilie au cœur du projet et apporte une réponse efficace contre les îlots de chaleur. Les toitures non accessibles seront quant à elles traitées en prairie et sédum, sur des jeux de différentes hauteurs de plantations dans le but d'offrir une continuité graphique et élégante à cette cinquième façade. Les prairies et les zones de sédum offriront une richesse visuelle mais aussi un réservoir de biodiversité.

